



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 123324

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le sort des personnes qui ont soixante ans, qui ont acquis en 2007 le nombre de trimestres suffisants pour prendre leur retraite, mais qui souhaitent néanmoins continuer à travailler, notamment pour des questions de solidarité nationale. Il souhaiterait savoir si ces personnes pourront partir à la retraite en 2008, aux mêmes conditions et taux que ceux qui liquident leurs droits à la retraite en 2007, ou bien si elles risquent de se voir appliquer des conditions de départ à la retraite moins favorables.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123324

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4724